



Association Française d'Etude de la Concurrence

REACTUS DE L'AFEC

« Les Enquêtes de Concurrence à la suite de l'arrêt de la CEDH du 21 mars 2017 et des arrêts de la chambre criminelle du 4 mai 2017 »

Jeudi 22 juin 2017

12h30 – 14h00

UGGC Avocats

47, Rue de Monceau

75008 Paris

Dans sa décision en l'affaire *Janssen Cilag S.A.S. c. France*, la Cour européenne des droits de l'homme a validé, en raison du contexte, les saisies massives et indifférenciées, notamment de messageries électroniques lors d'opérations de visite et saisies opérées par les agents de l'Autorité de la concurrence sur le fondement de l'article L.450-4 du code de Commerce.

Pour vous éclairer sur cet arrêt, ainsi que sur les neuf arrêts de la chambre criminelle de la Cour de Cassation du 4 mai 2017, dont un seul de cassation (l'arrêt n°16-81071 « *Samsung* »), et sur l'étendue des droits des entreprises dans le cadre des enquêtes de concurrence, nous avons invité :

- **Monsieur Stanislas MARTIN**, Rapporteur Général de l'Autorité de la concurrence ;
- **Maître Olivier Billard**, Avocat au Barreau de Paris, associé du Cabinet BREDIN PRAT.

Si vous ne pouvez pas participer à cette manifestation, mais que vous souhaitez poser une question, vous pouvez nous la transmettre par mail : secretariat@afec.asso.fr.

Mme Martina Isola
Secrétaire Administrative

Inscription :

En ligne : <http://www.afec.asso.fr/conferences-evenements/article/reactu-les-enquetes-de-concurrence-a-la-suite-de-l-arret-de-la-cedh-dit-janssen>

ou par courriel

Secrétariat de l'AFEC

Mme Martina ISOLA

76, avenue de Wagram 75017 Paris

Tél : 01 55 65 16 65

secretariat@afec.asso.fr

Membres de l'AFEC : gratuit

Non Membres : 20 €